Zonage

- U - Zone urbaine
- Ue - Secteur urbain à vocation d'équipements
- 1AU - Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat
- A - Zone agricole
- Ah - STECAL constructible
- Aa - Zone d'implantation de bâti au sein de l'espace agricole sans nouvelle habitation possible
- Ac - Secteur d'aire naturelle de camping
- N - Zone naturelle

0 71,53

mètres

Prescriptions

- Bâtiments situés en zone agricole et en zone naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art.L151-11, 2° CU)

Éléments du paysage à préserver (Art.L151-19 CU)

- *Bâti remarquable (calvaire, manoir ...)*
- *Haie, talus et alignements d'arbres à protéger*

Éléments à préserver pour des motifs d'ordre écologique (Art.L151-23 CU)

- *Haie, talus et alignements d'arbres à protéger*

Cheminements à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)

- *Cheminements à conserver*
- *Cheminement à créer*
- Emplacement réservé (Art.L151-41 CU)
- Bande d'inconstructibilité de 75 m de part et d'autre de la RD971 (loi Barnier, Art.L111-6 CU)
- Zones inondables (Source : DREAL Normandie, Décembre 2016)

Informations

- Zones humides (Source : SMBCG , 2016)
- Bâtiment d'exploitation agricole
- Périmètre sanitaire de 100 autour de bâtiments agricoles
- Zone de nuisance sonore autour de la RD971

Éléments du cadastre

(Source : Cadastre PCI Vecteur, 2017)

- Limites communales
- Bâti
- Parcellaire
- Réseau viaire
- Voie ferrée
- Cours d'eau

Autres éléments

- Limites de communes voisines
- Bâti en construction

Liste des emplacements réservés

Numero	Libelle	Beneficiaire	Lineaire_en_m	Emprise_en_m²
1	Liaison douce	Commune	120	342,677
2	Espace de rencontre	Commune	0	318,853
3	Réserve défense incendie	Commune	0	308,039
4	Création d'une liaison douce	Commune	230	719,395
5	Espace de rencontre	Commune	0	445,552
6	Logements locatifs	Commune	0	1 857,39
7	Ouvrage de rétention des eaux pluviales	Commune	0	812,69

Liste des éléments de petit patrimoine

Numero	Libelle	LieuDit
1	Porche	Bourg
2	Manoir	Le Manoir
3	Calvaire	Village Jouenne

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.1. - Règlement graphique: Plan d'Assemblage

Élaboration du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2019

planis
210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 SAINT-LÔ
Tél : 02 33 75 63 52
contact@planis.fr

Dossier d'approbation

1/5000